

Numéro 115

Juillet 2020

FRESSINES INFOS



Journal de communication de la commune de FRESSINES

Nous contacter :

Mairie de Fressines
29 route de Mougon

79 370 Fressines

Tél: 05 49 73 98 73

mairie-fressines@wanadoo.fr

La mairie est ouverte tous les

après-midis de 13h30 à 17h30

du lundi au vendredi.

Fermeture de la Mairie

Pendant la période estivale, la mairie sera exceptionnellement fermée six après midi sur Juillet et Août. Mercredi 8 juillet, jeudi 30 juillet, jeudi 6 août, jeudi 13 août, mercredi 19 août, mercredi 26 août, merci de votre compréhension.

Erratum

Dans le dernier Fressines infos, il y a eu deux erreurs, à savoir : Le numéro de téléphone de M. HOARAU Jean-Bernard, tél : 06.58.65.16.09 M. CHAIGNEAU Patrick, est membre de la commission voirie, bâtiment et matériel ainsi que de la commission environnement et sécurité.

Edito

La période est encore marquée par les conséquences du Covid-19. Même si l'activité reprend, cette reprise reste timide. Au niveau communal, nous avons décidé de rouvrir les salles communales pour faciliter cette relance. La réouverture est partielle, avec un nombre limité de 50 personnes pour la salle des fêtes et de 10 personnes pour toutes les autres salles communales. Cette réouverture s'accompagne de règles sanitaires strictes : port du masque, lavage des mains, distanciation... De plus nous avons limité l'utilisation de chaque salle à une activité par jour.

Lors du conseil municipal du 30 juin, nous avons décidé, avec regret, l'annulation de toutes les festivités du 14 juillet y compris le

repas champêtre.

Au cours de ce même conseil, les élus ont voté une hausse moyenne de 5 % des subventions aux associations communales.

C'est un geste fort de soutien au monde associatif, mis à mal par le Covid-19. Nous souhaitons que chaque association puisse reprendre son activité dès la rentrée de septembre, pour ce faire, **le forum des associations se tiendra le samedi 29 août de 9 h à 12 h à la salle des fêtes.**

Le conseil municipal du 30 juin a également permis de voter le budget communal. Ce budget a été voté **sans augmentation d'impôts**, les taux des taxes foncières sur le bâti et sur le non-bâti sont donc inchangés.

Avant la trêve estivale, nous avons encore deux conseils municipaux. Le

10 juillet à 19 h, c'est un conseil imposé par décret, il s'agira d'élire nos 5 grands électeurs qui devront représenter la commune de Fressines lors des élections sénatoriales fixées au dimanche 27 septembre.

Ce marathon municipal de 5 réunions de conseil en moins de 2 mois se terminera par une réunion le mardi 21 juillet à 20 h 30. Cette intense activité, nous aura permis de rattraper le retard accumulé suite au confinement.

Notre prochain Fressines Info sera diffusé fin août. L'ensemble des élus, vous souhaite un bel été en famille ou entre amis.

Le Maire

Patrice FOUCHÉ

Les décisions du Conseil Municipal

Installation de la commission CCAS :

Mme Paulette BALOTHE en charge de cette commission a été élue vice-présidente lors de la réunion du 24 juin dernier, les membres internes du Conseil Municipal sont Mmes BILLON Nathalie, GIRAUD Marie Claude, GONORD Audrey et RIEUX Nicole.

Les membres extérieurs désignés par le Maire sont Mmes DECOU Corinne, PIOT Marylène, SAVARIAU Dany et MM CHAIGNEAU Michel, DAMOUR Yannick.

Travaux de voirie, bâtiment :

La commission Voirie Bâtiment s'est mise au travail dès notre prise de fonction. Les travaux commandés par l'ancienne équipe sont déjà réalisés, comme la couverture de notre église refaite à neuf et l'achat d'un nettoyeur haute pression thermique autonome afin de pouvoir intervenir dans tous les coins de la commune.

Des devis pour l'agrandissement de l'atelier communal, pour l'enrobé du parking de la mairie, pour la rue des prés et pour l'entretien courant du matériel sont demandés à diverses entreprises afin de les examiner lors de la prochaine réunion de la commission.

Continuer à entretenir et embellir notre commune, malgré le temps perdu suite au covid 19 où nos agents furent arrêtés quelques semaines, est une de nos priorités pour la propreté de nos chemins et rues. La responsabilité de chacun est d'entretenir sa haie pour ne pas masquer la visibilité et ne pas envahir l'espace public.

Une sixième tranche de travaux pour enfouissement des lignes électriques aura lieu au centre bourg, du local des chasseurs, au village antenne, puis rue de la Galinière et rue de la Treille.

Nous vous rappelons que ces travaux nous sont imposés afin d'enfouir les réseaux électriques moyenne tension. Tout est à la charge de la Sorégie qui orchestre ce lourd dossier. Des déviations et alternats sont étudiés pour minimiser les désordres de circulation, tout ces travaux devraient être terminés pour la rentrée scolaire de septembre.

Christophe DECOU, Adjoint en charge de la voirie et des bâtiments.

Décisions du Conseil Municipal

Budget pour l'année 2020 : pas d'augmentation des taxes communales

Les taux d'imposition sont donc maintenus comme suit : taxe foncière bâti 18.85 %, taxe foncière non bâti 78.17 %. Le budget 2020, pour la section de fonctionnement s'équilibre à 1 350 611 €. Ce budget couvre les charges de la commune et dégage une somme de 246 242 € pour la section d'investissement. Les principaux postes de charges sont constitués des charges courantes (eau, électricité, téléphone, fournitures cantine, et diverses fournitures (entretien voirie, bâtiments...) pour 291 320 €, des charges de personnel pour 541 362 €, des charges de gestion (subventions aux associations, indemnités des élus, cotisations diverses...) pour 99 930 € et des charges financières (intérêts des emprunts) pour 19 675 €, à noter également une provision pour dépenses imprévues à hauteur de 70 000 €.

Les recettes proviennent des impôts et taxes locales pour 657 865 €, des dotations de l'Etat pour 379 086 €, les produits de service (cantine, garderie...) pour 65 650 €, autre produits de gestion courante pour 7 550 € et diverses recettes dont l'excédent antérieur pour 169 459 €.

La section d'investissement s'équilibre à 880 411 €, comprenant notamment le remboursement du capital des emprunts, les principaux travaux prévus sont l'aménagement de terrain (enrobé parking mairie, extension des ateliers communaux, bibliothèque, projet commerce de proximité...), réseaux voirie, divers matériel et outillage

Vote des subventions aux associations

Le Conseil Municipal lors de sa séance du 30 juin dernier a voté à l'unanimité une augmentation moyenne de 5 % des subventions aux associations communales.

C'est un geste fort de soutien au monde associatif touché par le Covid19

Associations	Montant	Associations	Montant
A C C A	650 €	FRESSINES EN FETE	495 €
A. P. E.	620 €	FRESSINES.NET	545 €
ASS. PETANQUE	250 €	FRESS'SCENE	225 €
ASS. SCOLAIRE	300 €	ENER'GYM	420 €
CUMAV	320 €	LA TRIBU DES TAMALOUS	380 €
ECOLE DE MUSIQUE	620 €	LES FRESSI-NOUS	245 €
ECOLE DU SPORT (APS)	340 €	PING PONG	495 €
FOOT LOISIRS	315 €	PROTECTION CIVILE	120 €
U.S.E.P.	330 €		

Informations aux Parents d'Elèves

En cette fin d'année particulière nous souhaitons porter à votre connaissance plusieurs décisions prises par les élus lors du conseil municipal du 30 juin.

A partir de la rentrée prochaine, le règlement des repas de vos enfants se fera comme pour la garderie sur facture. Vous recevrez une facture sur laquelle apparaîtront la garderie et la cantine. Pour que la somme à payer ne soit pas trop importante la facturation se fera de vacances à vacances. Vous recevrez donc les factures en novembre, janvier, mars, mai et juillet.

A certains d'entre vous il reste peut être des tickets, vous pourrez les utiliser et ce jusqu'aux vacances de Noël. Au contraire sur cette fin d'année, vous n'aviez plus de tickets et vos enfants ont pris des repas à la cantine. Vous recevrez une facture courant juillet.

Concernant les transports scolaires, les élus ont décidé d'une participation supplémentaire de la commune à hauteur de 30 € par enfant. Les inscriptions sont ouvertes sur le site <https://transports.nouvelle-aquitaine.fr/transports-scolaires> depuis le mardi 9 juin et les frais de dossier (15 €) sont gratuits jusqu'au 20 juillet 2020.

Bonnes vacances à tous, Nadine LEDOUX, Adjointe en charge des affaires scolaires.

Commerce de proximité : M. THEBAULT de Fouras, marchand d'huîtres sera présent tous les dimanches du mois de juillet.

Destruction des nids de frelons

Le frelon asiatique a été classé par arrêté du 26 décembre 2012 danger sanitaire de 2^{ème} catégorie pour l'abeille domestique et espèce envahissante par arrêté interministériel du 14 février 2018.

Afin de contribuer à faire baisser la pression qu'exerce cet hyménoptère sur l'environnement, et le danger pour les populations, la commune de Fressines a décidé de s'engager, depuis plusieurs années, dans une action de lutte contre la prolifération des frelons asiatiques en sollicitant un apiculteur de la commune et éventuellement, l'ACCA de Fressines.

Si vous découvrez un nid de frelons chez vous, la commune vous propose sa destruction en bonne et due forme pour un montant de 30 euros TTC. Patrick ROUSSEAU, Adjoint en charge de l'environnement et sécurité.

A savoir : Civisme

Chiens et chats errants : des chiens et des chats errent sur la voie public, leur divagation est interdite. Ils est demandé aux propriétaires d'être vigilants.

Bruit de voisinage : un arrêté précise que toutes les précautions doivent être prises pour que le voisinage ne soit pas gêné par les bruits résultant par exemple de l'utilisation d'appareils audio ou encore de pratique de jeux ou activités non adaptés au lieu. Les travaux de bricolage et de jardinage bruyants (tondeuse, tronçonneuse, perceuse etc...) ne sont autorisés qu'aux horaires suivants : les jours ouvrables de 8h à 12h et de 14h à 19h, les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h, les dimanches et jours fériés de 10h à 12h.

Démarchage : des personnes se présentent à domicile comme envoyés par la mairie pour vendre des produits d'entretien.

Ces personnes ne font pas partie de nos services, il s'agit d'une tentative d'escroquerie. Si ces personnes se présentent à votre domicile, composer le 17 afin qu'une équipe de la gendarmerie puisse intervenir ou la mairie.

